



FOIRE DU DAUPHINÉ
BP 15
26 100 Romans sur Isère
romans@foire-dauphine.com
www.foire-dauphine.com
Tel 04 75 02 00 06



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Les Instants Gagnants de la Foire du Dauphiné »

Article 1 – Organisateur

L'Association de la Foire du Dauphiné (ci-après « l'Organisateur ») organise un jeu gratuit avec tirage au sort intitulé « **Les Instants Gagnants de la Foire du Dauphiné** ».

Le présent règlement définit les conditions de participation et les modalités de désignation des gagnants.

Article 2 – Objet du jeu

Le jeu a pour objectif de permettre aux participants de tenter de remporter l'un des sept (7) lots mis en jeu, dans le cadre de la promotion de la Foire du Dauphiné 2026.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique :

- majeure (18 ans révolus) ;
- résidant en France métropolitaine ;
- disposant d'une adresse e-mail valide.

Ne peuvent participer les membres de l'organisation du jeu ainsi que toute personne ayant participé directement à son élaboration.

Une seule participation est autorisée par personne (même nom, même prénom et même adresse e-mail). Toute tentative de fraude ou de participation multiple entraînera l'annulation de la participation.

Article 4 – Modalités de participation

Les inscriptions sont ouvertes **du lundi 7 septembre 2026 à 9 h 00 jusqu'au dimanche 20 septembre 2026 à 23 h 59**.

Pour participer, il suffit :

- de télécharger l'application mobile officielle **Foire du Dauphiné** ;
- de compléter le formulaire d'inscription au jeu en renseignant son adresse e-mail.

Toute inscription incomplète, erronée ou réalisée en dehors de la période indiquée ne sera pas prise en compte.

Article 5 – Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué le **lundi 21 septembre 2026** parmi l'ensemble des participations valides enregistrées.

Sept (7) gagnants seront désignés.

La décision de l'Organisateur est définitive et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

Article 6 – Les lots

Les lots mis en jeu sont les suivants :

1er lot

- Une **BertoBox**, offerte par **Bertolami**, 3 destinations au choix.
- Quatre (4) entrées gratuites pour la Foire du Dauphiné 2026.

Du 2e au 7e lot

Pour chacun des six (6) gagnants :

- Un apéritif offert par la Foire du Dauphiné comprenant : une planche apéritive + quatre (4) consommations, dans l'un des bars de la Foire du Dauphiné 2026.
- Quatre (4) entrées gratuites pour la Foire du Dauphiné 2026.

Les lots sont personnels, non échangeables, non remboursables et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière

Article 7 – Information des gagnants

Les gagnants seront contactés **par e-mail à compter du 21 septembre 2026** à l'adresse renseignée lors de leur inscription. En cas d'impossibilité de joindre un gagnant, celui-ci sera considéré comme ayant renoncé à son lot. L'Organisateur pourra alors désigner un nouveau gagnant par un nouveau tirage au sort.

Article 8 – Remise des lots

Les modalités de remise des lots seront précisées aux gagnants lors de la prise de contact.

Les quatre entrées gratuites ainsi que les lots seront utilisables exclusivement pendant la Foire du Dauphiné 2026, selon les conditions qui leur seront communiquées.

Article 9 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable :

- en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, de l'application mobile ou des équipements des participants ;
- en cas de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté empêchant le bon déroulement du jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 10 – Données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont destinées exclusivement à l'organisation du jeu et à la désignation des gagnants.

Les données personnelles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur, notamment au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de leurs données personnelles, qu'ils peuvent exercer auprès de l'Association de la Foire du Dauphiné.

Les données seront conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la gestion du jeu, sauf obligation légale contraire.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute difficulté d'interprétation ou d'application sera tranchée souverainement par l'Organisateur.

Article 12 – Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu :

- sur le site internet de la Foire du Dauphiné ;
- via l'application mobile officielle **Foire du Dauphiné**.